



Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - PROTOCOLE D'AJUSTEMENT ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noélie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240624-C__57_06_2024-DE



C- 57-06-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - PROTOCOLE D'AJUSTEMENT ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 2044 du Code Civil,

Vu la délibération C39-09-2020 du 28 septembre 2020 approuvant la convention de prestation de service avec la Ville de Niort pour l'entretien des espaces verts du Complexe sportif de la Venise verte,

Vu la délibération C32-05-2023 du 9 mai 2023 approuvant l'avenant modifiant la durée de la convention de prestation de services avec la Ville de Niort ainsi que son montant,

En septembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a confié à la Ville de Niort, via une convention de prestation de service, l'entretien des espaces verts du Complexe sportif de la Venise Verte, pour une durée de 3 ans.

L'entretien du site, évalué de manière prévisionnelle à 173 000 euros par an, devait donner lieu au remboursement par la CAN du montant correspondant au bilan des prestations effectuées en régie et des factures acquittées par la Ville pour les prestations externalisées.

Par un avenant n°1 signé en juillet 2023, la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant des prestations fixé à une somme forfaitaire de 150 000 euros pour l'année 2023,

Au regard des pièces justificatives transmises par la Ville de Niort, il apparaît que le coût des prestations réalisées se chiffre à 198 515,20 euros pour l'année 2022 et 161 879 euros pour l'année 2023. Ces montants correspondent à l'activité réelle de la Ville de Niort pour le compte de la CAN pendant ces deux exercices mais sont au-dessus des premières évaluations effectuées. Les services de la Ville et de l'Agglomération ont donc travaillé à la recherche d'un consensus, aboutissant à la présentation du présent protocole.

Il est important de souligner que les ajustements proposés prennent en compte l'évolution significative des coûts de traitement due à la crise énergétique. En effet, les intrants nécessaires à l'entretien des espaces verts, tels que les engrais, les produits phytosanitaires et le carburant pour les équipements, sont très sensibles aux fluctuations des coûts énergétiques. De plus, les aléas climatiques récents, marqués par des périodes de stress hydrique (en particulier en 2022) et des excès d'eau (lors de chaque période hivernale), ont directement impacté les coûts d'entretien des pelouses naturelles. Ces conditions extrêmes ont nécessité des interventions supplémentaires pour maintenir la qualité des espaces verts, justifiant ainsi les écarts entre les coûts prévisionnels et les coûts réels

observés pour les années 2022 et 2023. Le cumul des facteurs énergétiques, économiques et météorologiques expliquent et légitiment les ajustements financiers convenus dans le protocole d'ajustement en annexe.

Pour l'avenir, un travail est engagé par la CAN pour déterminer le niveau d'activité (et donc de dépense) nécessaire pour l'entretien du stade de la Venise Verte. Cette étude portera autant sur les niveaux budgétaires alloués que sur les modalités d'entretien du Stade et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les parties décident donc de s'entendre comme solde de tout compte de la convention sur un versement de :

- 173 000 euros au titre de 2022, à la place des 198 515,20 euros dus en application de la convention ;
- 161 000 euros au titre de 2023, à la place des 150 000 euros dus en application de l'avenant n°1.

Le présent protocole d'ajustement interviendra après signature des deux parties et le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours suivant l'émission d'un titre de recette par la Ville de Niort.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le protocole d'ajustement annexé à la présente entérinant la question du paiement du solde des prestations d'entretien des espaces verts du site sportif de la Venise Verte pour les années 2022 et 2023 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ledit protocole et les documents s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Philippe MAUFFREY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué